

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 11 juillet 2019**

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mrs Fischer et Pairon et Mmes Peiffert et Schmitt (excusés)

La séance est ouverte à 18 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 29 mars 2019.**

Après lecture du procès-verbal de la séance du 29 mars 2019 par le secrétaire de mairie, le compte rendu est adopté sans observation particulière.

### **POINT FINANCIER SUR LES DOSSIERS DE TRAVAUX.**

#### 1) Rue de la Colline :

Les travaux ont été achevés dans les délais prévus. Les habitants de la rue de la Colline n'ont présenté aucune réserve sur la qualité de l'aménagement réalisé.

Le montant des travaux s'élève à 488 296,91 € TTC, il reste à régler la facture Enedis d'un montant d'environ 21 000,00 €. Les subventions obtenues et la récupération de la TVA par la commune se montent à 186 239,00 €, le reste à charge pour la commune est de l'ordre de 300 000 €. Le Maire indique que Moselle Fibre s'est engagé à reprendre les enrobés sur toute la largeur de la rue de la Colline.

#### 2) Chauffage de l'église

Le chantier vient de démarrer par Enedis qui a revu la répartition des branchements électriques des différents particuliers afin d'équilibrer les charges sur le réseau basse tension et permettre l'alimentation de nouveau circuit électrique de l'église qui nécessite une puissance plus grande pour l'alimentation des lustres chauffants. Le Maire détaille l'ensemble des dépenses prévues pour la mise en œuvre de cette opération dont le montant total s'élèvera à 58 500 € TTC. La subvention versée par le conseil de fabrique est de 15 000 €, une subvention Amiter d'un montant de 10 000 € a été sollicitée, la récupération de TVA sera de l'ordre de 9 400 €, en définitif le restant à charge pour la commune est de l'ordre de 24 000 €.

### **DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN**

Le CM approuve la convention établie entre la commune et la sté PANICOM qui installera courant septembre un distributeur automatique de pain. La commune prend en charge une dépense de 1 000 € au titre du branchement électrique. Le compteur électrique sera au nom de la société qui, par ailleurs, versera un loyer mensuel de 50,00 € à la commune.

### **REVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

Le Maire informe le CM que le conseil communautaire de la communauté de communes a accepté le principe de réviser la carte communale de Coume et a prescrit l'ouverture de la procédure de révision qui demande environ 18 mois d'étude. Le Maire présente l'étude réalisée par le bureau d'études MATEC en vue de l'urbanisation de 2 secteurs de la commune pour respectivement 4 et 10 parcelles. Le Maire indique que cette étude n'est qu'un avant-projet qui doit encore être retravaillé.

Le Maire fait ensuite le point sur le dossier de la maison Berrusweiller, il indique que la communauté de communes va se prononcer prochainement sur la suite de l'opération, soit la démolition complète de la maison, soit la démolition puis la reconstruction de la seule façade. Il indique également qu'il poursuit la réflexion sur le dossier de la maison Kremer située rue principale. Il souhaite évoquer prochainement ce dossier avec l'un des membres de la succession.

### **PYLONE ORANGE**

Le CM prend connaissance de la proposition présentée par la sté ORANGE qui souhaite implanter un pylône pour améliorer le réseau de téléphonie mobile sur la commune, ce pylône sera installé sur le chemin d'accès à proximité du poste électrique des éoliennes situé en forêt communale en bordure de la route départementale.

### **DECISIONS FINANCIERES :**

Le CM accorde une subvention de 100 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle qui ira visiter les jardins de Laquenexy en septembre prochain. Il prend acte du bilan financier du voyage à Verrières et accepte de verser une somme de 230 € à l'amicale des sapeurs-pompiers qui a pris en charge certaines dépenses.

Le CM donne un avis favorable à l'octroi de l'indemnité de conseil et de gestion à M Marc DAVIZIAC en sa qualité de comptable public de la commune.

Le CM se prononce en faveur de la reconduction du contrat de maintenance du copieur de l'école primaire avec la sté Fac-Similé et approuve le devis présenté par la sté Atmosphère pour la mise à niveau des ordinateurs de la mairie, du périscolaire et ceux mis à la disposition du personnel enseignant.

### **DIVERS**

Le CM approuve la modification des statuts de la communauté de communes qui intègre la compétence « eaux pluviales urbaines ».

Le maire indique qu'il est envisagé, afin de renforcer les liens avec Verrières et de préparer dès à présent leur venue en 2021, de créer une association qui prendra en charge les actions à mener dans le cadre du jumelage. Une assemblée générale sera organisée en octobre afin de trouver des personnes désireuses de développer les relations avec Verrières.

Le Maire remercie M Kremer qui a géré les problèmes liés à une surfacturation de la consommation d'eau pour les vestiaires, le terrain de football et la salle des fêtes.

Le Maire souligne le travail réalisé dans le cadre du fleurissement du village qui a été remarqué positivement par le jury régional.

La célébration des 150 ans de l'église est prévue le 29 septembre, la venue de l'évêque est prévue pour la célébration de la messe. Afin de gérer les diverses manifestations prévues (repas du conseil de fabrique, exposition et concert de Jean-Claude BORELLY) le maire adresse un appel à toutes les bonnes volontés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Le Maire,